



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPES interne à affectation locale à Mayotte

Section : histoire et géographie

Rapport de jury présenté par :

Patrick Gilli, président du jury, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Table des matières

I. Présentation du concours	3
1. Rappels généraux	3
Textes	
Calendrier	
Conseils aux futurs candidats	
2. Définition des épreuves	3
Épreuve écrite d'admissibilité	
Épreuve orale d'admission	
3. Programme du concours	5
4. Composition du jury	6
II. Quelques statistiques	6
1. Épreuve écrite d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés	
2. Épreuve orale d'admission : quelques indicateurs chiffrés	
III. Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité	7
1. Première partie : composition en histoire	7
2. Seconde partie : analyse de documents en géographie	11
IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission	22

I. Présentation du concours

1. Rappels généraux

● Textes

Les concours externes et internes de recrutement avec affectation locale à Mayotte ont été institués par le décret MENH2031189D daté 3 février 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092658>).

L'année 2024-2025 a été celle de la quatrième session du concours en histoire-géographie.

● Calendrier

L'épreuve écrite de la session 2025 s'est tenue le 8 avril 2025, les candidats ont été reçus sur les trois sites de Saint-Denis de la Réunion, Mamoudzou à Mayotte et le Service inter académique des examens et concours d'Ile de France à Arcueil.

La session d'oral s'est tenue le 17 juin 2025 sur le site du lycée des Lumières de Kaweni, aucun candidat admissible n'ayant passé l'épreuve écrite au SIEC.

Le jury tient à remercier particulièrement les services de la DGRH, la rectrice de l'académie de Mayotte, les équipes de direction du lycée des Lumières et son personnel pour l'accueil réservé au jury et aux candidats. Les remerciements sont d'autant plus vifs que le lycée avait été très affecté par le passage du cyclone Chido et n'avait pas retrouvé un fonctionnement ordinaire, en raison des dégâts encore visibles.

Conseils aux futurs candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer sur les modalités de passation du concours.

Les renseignements généraux et actualisés (conditions d'accès, typologie des épreuves, poursuite de carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156623/les-concours-recrutementprofesseurs-certifies-affectes-mayotte.html>

Il est également nécessaire que les candidats approfondissent leur connaissance des programmes et des instructions officielles. De même le contenu scientifique et disciplinaire mérite toute leur attention.

2. Définition des épreuves

● Épreuve écrite d'admissibilité

Principes généraux

L'épreuve est notée de 0 à 20, la note 0 étant éliminatoire. Le fait de ne pas participer à l'épreuve ou à une partie de l'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas déposer le dossier de RAEP, support de l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Outre la maîtrise de la discipline, le jury tient compte dans sa notation, de la maîtrise de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

L'épreuve écrite d'histoire-géographie comporte deux parties :

- Une composition d'histoire ou de géographie, au choix du jury
- Une analyse de documents dans la discipline ne faisant pas l'objet de la composition
- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Les candidats consacrent à chacune des parties le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation de sorte que les deux disciplines sont évaluées à parité. Le programme de l'épreuve est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes scolaires de l'enseignement secondaire (collège, lycée voies générale tronc commun et technologiques).

● Épreuve orale d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat et transmis au jury. Ce dossier n'est pas noté mais donne lieu à un sujet défini par le jury que le candidat devra traiter lors de l'oral (temps de préparation de 30 minutes).

◆ Composition du dossier de RAEP

Le dossier comporte **deux parties**.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation du numérique au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le jury invite le candidat, une fois la contextualisation réalisée, à développer plus particulièrement une séance de son choix (au sein de la séquence proposée) plutôt que les décrire toutes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle lui permettant d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. Cette authenticité est attestée par la signature du chef d'établissement accompagnée du tampon de celui-ci.

◆ **Présentation du dossier :**

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée : dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

◆ **Déroulement de l'épreuve**

- Durée de préparation de l'épreuve : 30 minutes.
- Durée totale de l'épreuve : 60 minutes maximum.
- Coefficient 1

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

Première partie

- Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum échange avec le jury : 20 minutes).

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie

- Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum ; entretien avec le jury : 20 minutes).

Elle consiste en un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Remarque importante : lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, ce qui est le cas pour l'histoire et géographie, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

3. Programme du concours

Le programme de l'épreuve d'admissibilité est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée (voies générale et technologique, hors spécialité HGGSP).

4. Composition du jury

Le jury du CAPES interne à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, a été constitué pour la session 2025 de 18 personnes nommées par arrêté du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, publié à la date du 6 mars 2025.

II. Eléments statistiques et ordres de grandeur : peu de candidats présents à l'épreuve écrite, mais une sélectivité maintenue

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Lors de la session 2025, **8 postes** ont été ouverts au concours. **13 candidats** se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité. Le jury a retenu **6 admissibles**. La barre de l'admissibilité a été fixée à 09/20.

2. Épreuve orale d'admission

Les 6 candidats admissibles se sont présentés aux épreuves orales d'admission, tous au lycée des Lumières de Mamoudzou à Mayotte. A l'instar du CAPES externe, la session 2025 se caractérise par une très forte disparité entre les sexes : sur les admissibles, une seule candidate féminine pour cinq candidats masculins. Seules 4 candidates ont d'ailleurs composé à l'écrit dont une a été admissible, puis admise.

Même si cette dissymétrie existait dans les sessions précédentes, elle s'accroît encore cette année, appelant à une plus forte détection des candidates potentielles pour les encourager à préparer le concours ; le rôle des chefs d'établissement et de l'inspection académique s'avère décisif en la matière.

A l'issue de ses travaux de délibération menés le jeudi 19 juin 2025, le jury a décidé de retenir 5 candidats en fixant la barre d'admission à 11/20 (22/40). Le jury n'a pas proposé l'inscription de candidats sur liste complémentaire.

III. Analyses et commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité¹

L'épreuve dure 5 heures et se compose de 2 parties : une analyse de documents et une dissertation. La première difficulté tient de ce fait à la gestion du temps.

Composition : histoire

Sujet : les transformations de la société française à l'ère de l'industrialisation (1815-1914)

Insertion dans les programmes scolaires

Le thème est présent dans le programme de classe de 4^e, au chapitre 1 du thème 2 intitulé *L'Europe de la « révolution industrielle »*, qui implique la maîtrise de connaissances relatives à l'industrialisation, la « question sociale », la mise au point des premières lois sociales, les conditions de vie ouvrières et rurales, le syndicalisme...

On peut également songer au chapitre 3 du thème 3 *conditions féminines dans une société en mutation* qui traite d'un sujet que les candidats peuvent intégrer à leur réflexion.

Le thème est également abordé en classe de 1^{re} dans le thème 2 intitulé *La France dans l'Europe des nationalités : politique et société (1848-1871)* : le chapitre 2 aborde *L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France* sur une période certes plus réduite que le sujet proposé au CAPES interne, mais qui mobilise des notions et des thèmes importants pour son traitement, outre ceux déjà abordés au collège : protoindustrialisation, urbanisation et haussmannisation, développement de la bourgeoisie, luttes sociales (droit de grève), exode rural...

Le chapitre 2 du thème 3 couvre la période de 1870 à 1914 pour ce qui est des *Permanences et mutations de la société française*.

Si l'ensemble de ces occurrences ne recoupe pas parfaitement le sujet de dissertation proposé ici, puisque la focale est européenne en 4^e et non strictement française et que le programme de 1^{re} porte sur une période plus restreinte (la France du IInd Empire, puis la III^e République jusqu'en 1914), le réinvestissement de ces connaissances dans le traitement du sujet proposé ici est tout à fait possible et conseillé.

Attendus méthodologiques

Dans le cadre d'une dissertation, le jury rappelle les éléments constitutifs de l'exercice et pris en compte dans leur appréciation des copies :

- une définition pertinente du sujet (dans ses termes et leur mise en tension),
- la mobilisation des connaissances au service du sujet,
- la détermination d'une problématique/thèse (pas forcément sous forme interrogative),
- la proposition d'un plan organisé, équilibré et pertinent pour traiter les grands aspects du sujet en vue de répondre à la problématique/thèse. Tous les plans sont acceptables pour peu qu'ils soient cohérents et équilibrés.

Pour autant, il semble que le plan thématique soit, dans le cadre du sujet proposé aux candidats, le plus adapté, tant le détail des différentes phases de l'industrialisation, de l'urbanisation ou des luttes sociales est difficile à dominer sur une aussi longue période. La maîtrise de la chronologie fine n'est donc pas attendue.

- Le développement doit reposer sur une argumentation claire étayée d'exemples aussi précis et contextualisés que possible. L'éventail des connaissances utilisées doit démontrer, sans exigence d'exhaustivité, la capacité du candidat à mobiliser, articuler et mettre en perspective des éléments historiques variés et pertinents : exemples nombreux et nuancés, citations, concepts riches de sens, références historiographiques de bon aloi, etc. Il ne saurait être question de récompenser l'étalage vain de connaissances sans lien avec le sujet, ou mal maîtrisées par le candidat.

L'argumentation ne peut donc se résumer à une accumulation de faits ou d'idées, aussi intéressants soient-ils : elle doit les mettre en relation, offrir une progression, apporter des nuances à la démonstration. Pour cette raison, les transitions soignées ne relèvent pas d'une vaine exigence d'élégance, mais permettent de clarifier les inflexions de la pensée.

- La conclusion ne doit pas être ramenée à la portion congrue d'une dizaine de lignes seulement. Elle ne doit pas donner l'impression d'avoir été rédigée dans la fièvre des cinq dernières minutes, ni se limiter à un simple résumé du développement, voire à une reprise de l'annonce du plan. On attend d'une conclusion une synthèse clairvoyante des thèses développées dans la dissertation en réponse à la problématique.

¹ Rappel : les sujets de l'épreuve écrite, en géographie et en histoire, sont téléchargeables à partir du site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>. ² BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

- La correction de la langue comme la précision du vocabulaire utilisé constituent des éléments discriminants.

Obstacles majeurs

Le jury sera particulièrement attentif à quelques points cruciaux, dont le non-respect sera à sanctionner.

- L'absence de problématique ; les problématiques circulaires ou descriptives.

- Le hors-sujet : le sujet de la dissertation est vaste, mais ne peut servir de prétexte à une mobilisation de connaissances sans lien avec le sujet.

- L'orientation exclusivement descriptive qui accumulerait les éléments factuels sans mise en perspective ni analyse.

Présentation du sujet

Le sujet ne demande pas une description exhaustive de la société française au XIXe siècle, mais se limite, s'il est correctement abordé, à ses évolutions majeures en lien avec les rapides transformations économiques de l'industrialisation (regroupées sous les vocables de « première » et « deuxième révolution industrielle » comme l'indique le texte du programme de 4^e).

Il n'est pas attendu des candidats l'évocation des transformations politiques de la société française, celles-ci n'étant qu'indirectement en lien avec l'industrialisation : diffusion de l'idée nationale, affrontements des idéologies, formes de contestation politique, émergence des utopies, politisation de l'opinion publique...

Le terme « société » ne pose pas de difficultés majeures, on peut reprendre les propositions du CNRTL pour en approcher une définition précise :

1) « Communauté organisée d'individus conçue comme une réalité distincte de l'ensemble des individus qui la composent. »

2) « Communauté d'individus organisée autour d'institutions communes (économiques, politiques, juridiques, etc.) dans le cadre d'un état ou plus généralement dans le cadre d'une civilisation à un moment historique défini. »

Pour ce qui est de l'espace soumis à l'étude, les termes « société française » encouragent les candidats à se limiter à la France métropolitaine, à l'exclusion des possessions coloniales, y compris l'Algérie, même si celle-ci est départementalisée en 1848. Les bornes du sujet sont de commodes repères, même si elles n'ont pas de pertinence en elles-mêmes dans les domaines économiques et sociaux. Il s'agit en effet de dates importantes dans le champ politique (fin de l'empire, début de la Première Guerre mondiale), qui reprennent les découpages canoniques des programmes et de l'historiographie du XIXe siècle.

La justification de ce découpage pour le sujet proposé peut reposer sur l'évocation de l'exceptionnelle période de paix sur le continent, forcément favorable au développement économique et aux transformations qui en découlent. On pourra également mobiliser la toute aussi exceptionnelle histoire politique française, tourmentée par les révolutions et les changements de régime, en partie préoccupée, surtout après 1848, par la question sociale et l'organisation d'une société moderne traversée d'innombrables contradictions et conflits potentiels.

Problématiques possibles :

Quelles répercussions l'émergence d'une économie industrielle mécanisée a-t-elle sur le corps social français entre 1815 et 1914 ?

Quelles sont les répercussions du passage d'une économie traditionnelle à une économie industrialisée sur la société française entre 1815 et 1914 ?

Attendus scientifiques

1) Les transformations du monde rural :

- la modernisation lente des méthodes de culture et de travail ;
- la progressive concentration de la propriété foncière ;
- l'entrée partielle des régions les plus modernes dans les circuits d'échange à longue distance.
- la question de l'exode rural est revisitée par l'historiographie récente : plus qu'un inédit transfert des surplus démographiques ruraux vers la ville, ils sont aujourd'hui interprétés comme une réorientation de flux anciens qui mettaient auparavant en contact les campagnes entre elles.

2) Les transformations du secteur secondaire :

- de la manufacture à l'usine ;
- la croissance du salariat ;
- la mécanisation et la nouvelle place de l'ouvrier dans le processus de production ;

- la concentration de la main-d'œuvre et sa progressive déqualification (exemple de Renault) ;
- la rudesse des conditions d'existence (habitat, salaire, structure de consommation limitée aux besoins primaires, l'absence de couverture assurantielle pour les accidents du travail) ;
- le paternalisme ;
- la place spécifique du salariat féminin et enfantin ;
- la déchristianisation...

3) L'apparition d'une bourgeoisie des capacités ou du salariat moyen et supérieur, aux pratiques sociales nouvelles dans l'espace urbain :

- la consommation de masse et de luxe ;
- l'extension de la consommation culturelle (théâtre, opéra, guinguettes, musettes...).

4) Le phénomène d'urbanisation :

- la transformation des villes irriguées par des flux de toutes sortes (hommes, capitaux, marchandises, savoirs...) ;
- la monumentalisation des centres (haussmannisation) ;
- le développement des faubourgs et des banlieues ;
- l'apparition des moyens de transport modernes, émergence des grands magasins ;
- l'organisation anarchique de la ville libérale qui appelle des théoriciens promouvant l'hygiénisme (adduction d'eau, égouts, parcs, jardins et squares).

5) Les migrations internationales :

- à partir de 1850, la France accueille la première vague d'immigration dans un contexte démographique malthusien ;
- les Belges et les Italiens constituent les gros bataillons de travailleurs qui viennent s'employer dans les mines du nord, le textile du nord et de l'est, la sidérurgie lorraine ou les champs des grandes plaines autour de Paris ;
- la moitié de ces hommes et femmes repartent avant 1914, et ceux qui restent forment une population de plusieurs centaines de milliers de personnes (1,16 millions en 1911) qui s'intègrent progressivement ;
- Gérard Noiriel postule que l'emploi des immigrés dans les secteurs industriels les plus ingrats permet à la IIIe République d'assurer un passage plus fluide des nationaux de l'agriculture au secteur tertiaire sans passer par la création d'une classe ouvrière endogène : le pacte républicain reposant sur la méritocratie repose en partie sur l'arrivée des immigrés.

6) Les luttes sociales pour la conquête de droits :

- les différentes formes de revendication (des plus anciennes comme le Saint-Lundi aux plus contemporaines qui se structurent dans la seconde moitié du XIXe siècle : grèves, cortèges, prises de parole publiques de grandes figures syndicales, 1^{er} mai...)
- l'organisation du monde ouvrier avec le mutualisme, les Bourses du travail et le mouvement syndical, à forte dimension révolutionnaire d'obédience marxiste/anarchiste en ses débuts.

7) Le rôle en retrait de l'État libéral dans les domaines économique et social :

- les lois sociales sont rares entre 1815 et 1914, les différents régimes respectant le tropisme libéral mis en place sous la RF et le paternalisme de l'Empire (loi Le Chapelier de 1791, code civil de 1804 sur les rapports maîtres-ouvriers ou sur les accidents dans le cadre du travail ; livret ouvrier en 1803 et supprimé en 1890) ;
- de rares tentatives de législation sociale avant la fin de la période (loi sur le travail des enfants en 1841, très précoce et peu appliquée ; loi de dépénalisation de la grève et des groupements ouvriers en 1864 ; loi Waldeck-Rousseau de 1884 ; vote de la Charte de la mutualité en 1898 ; etc.)

8) Connaître quelques éléments du contexte politique français du XIXe siècle en lien avec l'évolution sociale et économique (par exemple le rôle modernisateur du second Empire qui fait l'objet d'un chapitre en classe de 1^{re}, au cours duquel est sensible l'influence du saint-simonisme,).

9) Connaître les grands rythmes de l'industrialisation, et son déploiement différencié sur le territoire français.

Éléments à valoriser

- les mentions de l'histoire environnementale des sociétés industrielles : la fin de l'économie de recyclage et l'acceptation du gaspillage ; les premières craintes envers la pollution.
- la nuance du propos sur les transformations en mettant en évidence les éléments de continuité (la survie des pratiques compagnonniques, des migrations rurales temporaires ou de la protoindustrialisation par exemple) dans l'organisation sociale.
- les références littéraires et artistiques en lien avec les transformations sociales au XIXe siècle (Zola ou Daudet ; Caillebotte ou Pissarro).
- les références aux utopies sociales du XIXe siècle (Saint-Simon, Cabet, Fourier) et quelques-unes de leur réalisations (le Familistère de Guise, La Colonie de Condé-sur-Vesgre).

Éléments bibliographiques

- Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- Dewerpe Alain, *Le Monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 2010.
- Duby Georges (dir), *Histoire de la France rurale, tomes 3 et 4*, Paris, Seuil, 1992.
- Duby Georges (dir), *Histoire de la France urbaine, tomes 3 et 4*, Paris, Seuil, 1998.
- Fredj Claire, *La France au XIX^e siècle*, Paris, PUF, 2010.
- Fureix Emmanuel, *Le siècle des possibles*, Paris, PUF, 2014.
- Fureix Emmanuel et Jarrige François, *La modernité désenchantée*, Paris, La Découverte, 2015.
- Gueslin André, *L'Etat, l'économie et la société française*, Paris, Hachette, 1997.
- Lignereux Aurélien, Goujon Bertrand, Deluermoz Quentin, Houte Arnaud-Dominique, *Histoire de la France contemporaine*, Paris, Seuil, 2012, Tome 1-2-3.
- Noiriel, Gérard, *Les Ouvriers dans la société française XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2002.
- Schor Ralph, *Histoire de la société française au XXe siècle*, Paris, Belin, 2004.
- Verley Patrick, *La Révolution industrielle*, Paris, « Folio Histoire », Gallimard, 1997.

Proposition de plan

I – Un renouvellement des conditions sociales

- A – *Des campagnes en voie de modernisation, touchées par l'exode rural.*
- B – *La lente émergence de l'ouvrier et du salariat.*
- C – *La bourgeoisie, une catégorie hétérogène des classes moyennes à l'élite industrielle ou bancaire.*

II – Les nouveaux déséquilibres de la société et les tentatives de les résoudre

- A – *L'accroissement des inégalités dans un contexte d'enrichissement général.*
- B – *L'émergence de la question sociale et les nouvelles formes de la revendication.*
- C – *Un État libéral, au rôle modeste dans le domaine social.*

III – Un nouveau cadre de vie pour les Français

- A – *Une géographie nouvelle : concentration de la population, nouvelles régions industrielles...*
- B – *L'urbanisation et la ville industrielle.*
- C – *Imaginer et construire la ville moderne : théories et pratiques de la réforme urbaine.*

3. Observations principales sur le contenu des compositions et des analyses de documents

Le jury souhaite, en préambule, insister sur l'importance d'une mobilisation plus rigoureuse des connaissances et d'une meilleure maîtrise des méthodes propres aux épreuves proposées. Il apparaît en effet que la qualité des productions rendues souffre encore de plusieurs faiblesses notables.

- L'analyse et la compréhension des sujets demeurent trop souvent insuffisantes. Cette lacune limite la capacité des candidats à appréhender la question dans toute son étendue et à y répondre de manière pleinement pertinente.

- La problématisation et l'élaboration d'un plan structuré et cohérent sont fréquemment déficientes. Il en résulte parfois des traitements partiels, voire des hors-sujets, qui ne répondent pas aux attentes de l'épreuve.

Les connaissances fondamentales en histoire et en géographie, tant en termes de contenus que de concepts, ne sont pas toujours maîtrisées par un nombre significatif de candidats.

Analyse de documents : géographie

Sujet : les sociétés face aux risques

Document 1 : les conséquences du réchauffement climatique pour la France

Source : Magali Reghezza-Zitt, « Sociétés humaines et territoires dans un climat qui change. Du réchauffement climatique global aux politiques climatiques », *Géoconfluences*, avril 2023.
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/rechauffement-climatique-politiques-climatiques>

À horizon 2030–2040, même pour un scénario de réchauffement moyen, les modélisations font état de modifications très importantes des températures, de la sécheresse et des vagues de chaleur.

De plus, on observe déjà une perturbation du cycle de l'eau, avec des précipitations hivernales légèrement plus importantes sur le Nord de la France (en moyenne) et des précipitations estivales plus faibles (en moyenne) sur l'ensemble du pays, avec un déficit plus marqué pour le Sud de l'hexagone et la Bretagne. La saisonnalité des précipitations augmente. Le niveau de réchauffement accroît les changements, sans modifier la répartition spatiale. La pluviométrie aura des conséquences sur le débit des cours d'eaux, essentiellement en été, avec une baisse des débits d'étiage. Ainsi, le débit d'étiage de la Garonne baissera d'environ 30 % d'ici 2030, quel que soit le scénario. La baisse de l'enneigement se traduira par une baisse du débit des cours d'eaux alimentés par la fonte de printemps. La saisonnalité des crues torrentielles de montagne sera aussi modifiée. Enfin, avec l'augmentation du nombre de jours chauds, l'évaporation et l'évapotranspiration augmentent, avec des conséquences sur la disponibilité de la ressource.

Le changement climatique a aussi des conséquences démontrées sur la fréquence et l'intensité des extrêmes secs, chauds et humides. On est aujourd'hui capable de faire le lien entre le niveau de réchauffement et l'augmentation de la probabilité d'occurrence de certains événements. Ainsi, la vague de chaleur de septembre 2019 avait 150 fois plus de chance de se produire qu'au début du siècle.

60 % des Français sont d'ores et déjà exposés à des risques climatiques sur le territoire national, avec toutefois une répartition très inégale selon le type d'aléa. Ainsi, en 2016, 64 % des communes étaient exposées à un aléa inondation (débordement, remontée de nappe, submersion marine, pluvial), 19 % au feu de forêts. 36 % des communes étaient exposées à deux aléas, 10 % à trois. Les territoires ultramarins exposés aux cyclones présentaient une forte vulnérabilité du fait de la densité de la population et des bâtiments sans étages dans les zones inondables.

Ces risques sont majeurs : entre 1900 et 2017, sur les 180 événements recensés, 9/10 relevaient du climat, 2/3 des inondations, 1/5 d'aléas atmosphériques (tempêtes, cyclones). 85 % des décès sont imputables aux vagues de chaleur. En augmentant les risques de sécheresse, le réchauffement a également un impact accru sur le retrait-gonflement des argiles, responsable de la fissuration des bâtiments.

Les conséquences immédiates seront une augmentation des taux de sinistralité. L'association française des assureurs prévoit par exemple un doublement du coût des sinistres d'origine climatique à horizon 2050 (de 69 milliards d'euros pour la période 1989-2019 à 143 milliards d'euros en cumulé entre 2020 et 2050). Certains tablent même sur une augmentation de la sinistralité de +60 % à la même échéance à cause d'inondations, sécheresses et grêles plus fréquentes et plus sévères. Seul le taux de sinistralité relative aux tempêtes devrait rester inchangé. Le changement climatique serait responsable d'environ 35 % de ces évolutions, le reste étant liés à des dynamiques économiques et démographiques.

Document 2 : un exemple de prévention des risques aux Antilles

Source : photographie de Françoise Pagny Benito-Espinal, 2019

Françoise Pagny Bénito-Espinal, « Construire une culture du risque efficiente ? Le cas de la Guadeloupe et de la Martinique », *Géoconfluences*, décembre 2019.



Sujet du CAPES interne

les sociétés face aux risques : commentaire de documents

Document 1 Les conséquences du réchauffement climatique pour la France

Source : Magali Reghezza-Zitt dans Géoconfluences, « Sociétés humaines et territoires dans un climat qui change. Du réchauffement climatique global aux politiques climatiques »

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/rechauffement-climatique-politiques-climatiques>

« À horizon 2030–2040, même pour un scénario de réchauffement moyen, les modélisations font état de modifications très importantes des températures, de la sécheresse et des vagues de chaleur (document 6).

De plus, on observe déjà une perturbation du cycle de l'eau, avec des précipitations hivernales légèrement plus importantes sur le Nord de la France (en moyenne) et des précipitations estivales plus faibles (en moyenne) sur l'ensemble du pays, avec un déficit plus marqué pour le Sud de l'hexagone et la Bretagne. La saisonnalité des précipitations augmente. Le niveau de réchauffement accroît les changements, sans modifier la répartition spatiale. La pluviométrie aura des conséquences sur le débit des cours d'eaux, essentiellement en été, avec une baisse des débits d'étiage. Ainsi, le débit d'étiage de la Garonne baissera d'environ 30 % d'ici 2030, quel que soit le scénario. La baisse de l'enneigement se traduira par une baisse du débit des cours d'eaux alimentés par la fonte de printemps. La saisonnalité des crues torrentielles de montagne sera aussi modifiée. Enfin, avec l'augmentation du nombre de jours chauds, l'évaporation et l'évapotranspiration augmentent, avec des conséquences sur la disponibilité de la ressource.

Le changement climatique a aussi des conséquences démontrées sur la fréquence et l'intensité des extrêmes secs, chauds et humides. On est aujourd'hui capable de faire le lien entre le niveau de réchauffement et l'augmentation de la probabilité d'occurrence de certains événements. Ainsi, la vague de chaleur de septembre 2019 avait 150 fois plus de chance de se produire qu'au début du siècle.

60 % des Français sont d'ores et déjà exposés à des [risques climatiques](#) sur le territoire national, avec toutefois une répartition très inégale selon le type d'aléa. Ainsi, en 2016, 64 % des communes étaient exposées à un [aléa inondation](#) (débordement, remontée de nappe, submersion marine, pluvial), 19 % au feu de forêts. 36 % des communes étaient exposées à deux aléas, 10 % à trois. Les [territoires ultramarins](#) exposés aux cyclones présentaient une forte vulnérabilité du fait de la densité de la population et des bâtiments sans étages dans les zones inondables ([source](#)).

Ces risques sont majeurs : entre 1900 et 2017, sur les 180 événements recensés, 9/10 relevaient du climat, 2/3 des inondations, 1/5 d'aléas atmosphériques (tempêtes, cyclones). 85 % des décès sont imputables aux vagues de chaleur. En augmentant les risques de sécheresse, le réchauffement a également un impact accru sur le retrait-gonflement des argiles, responsable de la fissuration des bâtiments.

Les conséquences immédiates seront une augmentation des taux de sinistralité. L'association française des assureurs prévoit par exemple un doublement du coût des sinistres d'origine climatique à horizon 2050 (de 69 milliards d'euros pour la période 1989-2019 à 143 milliards d'euros en cumulé entre 2020 et 2050). Certains tablent même sur une augmentation de la sinistralité de +60 % à la même échéance à cause d'inondations, sécheresses et grêles plus fréquentes et plus sévères. Seul le taux de sinistralité relative aux tempêtes devrait rester inchangé. Le changement climatique serait responsable d'environ 35 % de ces évolutions, le reste étant liés à des dynamiques économiques et démographiques. »

Document 2 : un exemple de prévention des risques aux Antilles

Source : Photographie de Françoise Pagney Bénito-Espinal, 2019

Françoise Pagney Bénito-Espinal, « Construire une culture du risque efficiente ? Le cas de la Guadeloupe et de la Martinique », *Géococonfluences*, décembre 2019.

URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/articles-scientifiques/culture-du-risque-antilles>



F. Pagney Bénito-Espinal, 2019

1. Positionnement du sujet par rapport aux programmes du collège et du lycée

Conformément aux textes qui régissent le concours, le sujet s'inscrit dans le cadre des thèmes structurants les programmes du second degré. Le libellé du sujet reprend volontairement l'un des thèmes du programme, en l'occurrence celui du **thème 1 de la classe de seconde de la voie générale**. Les attendus formulés dans le B.O. ainsi que les orientations des ressources proposées par la fiche Eduscol constituent des points d'entrée pour permettre de caler les exigences de correction.

Rappel du BO en cinquième :

Le « **Thème 3 – Prévenir les risques et s'adapter au changement global** »

Les deux sous-thèmes :

- Le changement global et ses principaux effets géographiques régionaux.
- Prévenir les risques industriels et technologiques.

En cinquième le programme dans le « Thème 3 – Prévenir les risques et s'adapter au changement global » et son deuxième sous-thème « Prévenir les risques industriels et technologiques. » oriente l'étude plus sur **la compréhension du changement global** et l'étude des risques industriels et technologiques dans une démarche de prospective à l'échelle locale.

Le sujet est donc plus dans le cadre du programme de seconde « Thème 1 – sociétés et environnements : des équilibres fragiles »

Rappel du BO en seconde :

Questions :

- **Les sociétés face aux risques.**
- Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion

Commentaires :

Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions.

L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée.

Ces thématiques s'appuient sur **la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale**

On trouve dans la fiche ressource :

Sens général du thème en classe de seconde

L'objectif du thème 1 est d'étudier la **complexité des relations entre les sociétés et leurs environnements** afin de comprendre le cadre de vie des sociétés et les modalités de leur gestion en s'attachant à deux éléments majeurs : **les risques** et la gestion des ressources. [...]

La place du thème dans la scolarité

Les questions de ce thème ont été abordées au collège.

Les sociétés face aux risques

En 6e, l'étude des modes d'habiter les espaces à fortes contraintes ou les littoraux ont permis d'aborder la notion de vulnérabilité. En 5e, le thème 3 s'intitule « Prévenir les risques et s'adapter au changement global » ; il a notamment pour objectif d'appréhender « quelques questions élémentaires liées à la vulnérabilité et à la résilience des sociétés face aux risques. »

Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion

En 5e, les élèves se sont interrogés dans le premier thème sur les relations entre la croissance démographique et le développement et ont pu mesurer les disparités dans l'inégale répartition de la richesse et de la pauvreté. Le thème 2, « Des ressources limitées à gérer et à renouveler », portant sur l'énergie, l'eau et l'alimentation, a permis de s'interroger sur les capacités des sociétés à mobiliser et gérer des ressources essentielles pour répondre aux besoins croissants des populations. Le thème 3 sur la prévention des risques aborde la prévention du risque et le changement global.

Problématique générale du thème

Quelles sont les interactions entre les sociétés et leurs environnements dans le contexte du changement global, des mutations démographiques et du développement ?

• Le risque correspond à une situation dans laquelle une société (population, biens, activités), plus ou moins vulnérable, est exposée à **des aléas (« phénomène résultant de facteurs ou de processus qui échappent, au moins en partie, au contrôle de l'homme », Géoconfluences)**. La répartition des aléas d'origine naturelle et/ou anthropique, de même que l'inégale vulnérabilité des sociétés, créent une grande diversité de relations entre les sociétés et les risques. **Les aléas d'origine naturelle** peuvent être accentués par le changement climatique et par le développement des activités humaines. **La vulnérabilité** désigne la fragilité des sociétés face aux aléas. Elle peut être physique (dommages humains ou matériels potentiels) ou sociale (plus ou moins grande capacité à faire face aux aléas). Elle dépend de différents facteurs comme la densité de population, le niveau de développement ou encore l'existence d'une culture du risque. Les acteurs (État, collectivité, population, entreprise...) peuvent gérer les risques en les prévoyant, en les prévenant et en agissant sur leur résilience et celle de leur(s) territoire(s). **La résilience** peut être entendue comme la capacité des sociétés à surmonter et à se remettre des catastrophes. Ces situations s'inscrivent dans des territoires de l'échelle locale jusqu'à l'échelle mondiale. **L'existence d'un défi mondial face au changement global s'accompagne néanmoins d'une différenciation des territoires face aux risques.** [...]

2. Les principales attentes

Le sujet proposé est le support de l'épreuve de commentaire de document du concours interne, réalisée en **2.5 heures**.

Cette épreuve permet **d'évaluer la maîtrise d'une culture générale disciplinaire de niveau premier cycle universitaire**. Le candidat doit démontrer une maîtrise de notions géographiques fondamentales vues en Licence. Les sujets du concours s'inscrivant dans le cadre des thèmes des programmes du second degré, il est attendu des candidats une maîtrise plus particulière des notions fondamentales qui sous-tendent les contenus d'enseignement de géographie de la sixième à la terminale. Cela signifie qu'il est attendu une connaissance et une compréhension des définitions de ces grandes notions, ainsi que de leur trajectoire dans la discipline. **Il n'est toutefois pas attendu de dimension épistémologique dans les copies**. En revanche, une attention particulière devra être portée **à la pertinence des exemples choisis** et à la capacité de conduire une démonstration à travers le développement de ceux-ci.

Présentation du sujet :

Un sujet d'échelle nationale qui nécessite de faire varier les échelles d'analyse :

- Nécessité de positionner la réflexion dans le contexte des sociétés face aux risques
- Interroger les notions de risques, d'aléa, vulnérabilité, résiliences, de changements globaux, d'Anthropocène, de transition.

Une ambition d'évaluer la capacité des candidats à :

- **Analyser des documents géographiques de nature variée : un texte de géographe et une affiche de prévention**, pour identifier et analyser risques et aléas à l'échelle nationale et locale (exemple ultra marin).
- **Mobiliser des compétences géographiques**, notamment une méthode de lecture qui croisent un texte à l'échelle nationale et une affiche à l'échelle locale, donc une démarche de changement d'échelle pour identifier comment se met en place la prévention au niveau local face au apports de la géographie nationale.
- **Mobiliser des notions et un vocabulaire adaptés** (risque, aléa, prévention, culture du risque).
- **Démontrer une capacité d'analyse critique et nuancée des documents** à l'aide de la mobilisation de connaissances plus larges sur les risques, le changement climatique, l'Anthropocène.

Ce sujet permet plus largement d'évaluer :

- Les connaissances générales sur **le changement climatique, les mécanismes du réchauffement, le rôle de l'action humaine et le concept d'Anthropocène**.
- La connaissance des notions de **risque, aléa, vulnérabilité et résilience**.
- Les **différents risques** : anthropiques, naturels, ou bien des risques naturels accentués par l'action anthropique.
- La connaissance des **approches scientifiques contemporaines** sur le processus de changements globaux et le rôle du GIEC.
- Les rapports entre environnement et société et les débats autour du concept d'Anthropocène.
- L'aptitude à conduire une **analyse multiscalaire**, du réchauffement climatique au niveau planétaire, à l'échelle de la France et à la prévention jusqu'à l'échelle locale.
- La capacité à **ne pas se limiter à un seul exemple** en restant centré sur la Guadeloupe.
- La capacité à mobiliser des clés d'entrée d'aléas pour en donner d'autres pour construire l'analyse de la culture du risque et pour donner corps à l'ensemble.

Présentation des documents :

Document 1 Les conséquences du réchauffement climatique pour la France

Source : Magali Reghezza-Zitt dans Géoconfluences, « Sociétés humaines et territoires dans un climat qui change. Du réchauffement climatique global aux politiques climatiques »

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/rechauffement-climatique-politiques-climatiques>

L'analyse de ce document amène le candidat à maîtriser et s'interroger sur :

-**Une connaissance du cycle de l'eau** : connaître le débit d'étiage et savoir le commenter.

-**Une connaissance du climat français**, ses mécanismes, sa répartition : pourquoi « des précipitations plus importantes dans le nord de la France » ou « un déficit plus marqué dans le Sud de l'hexagone et la Bretagne ».

-**Identifier les effets des changements climatiques** sans faire de la paraphrase mais en montrant l'impact sur les sociétés (dans les villes par exemple) et sur les systèmes productifs (agricoles notamment).

-**Connaître les aléas climatiques et savoir en expliquer les mécanismes tout en sachant faire des différences régionales** : les aléas inondations, feux de forêt, retrait gonflement des argiles et l'impact sur les constructions.

-**Savoir localiser les espaces les plus exposés aux risques climatiques, littoraux et vallées fluviales**.

-**Connaitre les spécificités** des aléas des territoires ultramarins.

-**Mettre en valeur le rôle de l'action des sociétés** dans le renforcement du cout en particulier des primes d'assurance : l'auteur insiste sur le taux de sinistralité qui sera d'autant plus important si on ne fait rien pour ralentir ce réchauffement.

Attentes critiques :

-Donner des leviers d'action pour réduire ces risques.

-Vision assez pessimiste de cet extrait et sans solution (alors que Magali Reghezza-Zitt en donne par ailleurs) et l'absence des notions de transition et de développement durable.

Document 2 : un exemple de prévention des risques aux Antilles

Source : Photographie de Françoise Pagney Bénito-Espinal, 2019

Françoise Pagney Bénito-Espinal, « Construire une culture du risque efficiente ? Le cas de la Guadeloupe et de la Martinique », *Géococonfluences*, décembre 2019.

URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/articles-scientifiques/culture-du-risque-antilles>

L'analyse de ce document amène le candidat à maîtriser et s'interroger sur :

-**Identifier les deux aléas présentés sur les affiches** : tsunamis et inondations et expliquer en quoi ils sont différents, dans la prévention.

-**Analyser la source** de la photographie et identifier sa dimension de prévention dans un territoire exposé.

-**Connaitre des épisodes précis de ce type d'aléa** qui contribuent à la mise en place d'une culture du risque : *l'ouragan Hugo frappait la Guadeloupe (16-17 septembre 1989, catégorie 4 aux limites de la catégorie 5 sur l'échelle de vent Saffir-Simpson) ; Tempête Xynthia en 2010 en Charente-Maritime ; le cyclone Irma qui a frappé les îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy, catégorie 5 de l'échelle de vent Saffir-Simpson, la plus élevée par sa dangerosité) en septembre 2017*

On peut attendre des candidats qu'ils donnent des exemples plus récents : les inondations de 2024 en Espagne des 29 et 30 octobre 2024 ; le cyclone tropical Chido à Mayotte samedi 14 décembre 2024.

-**L'analyse des dessins** doit amener les candidats à une présentation des gestes réflexes à avoir et pour cela une connaissance aussi de la prévention qui passe aussi par les actions auprès des plus jeunes (PPMS des établissements scolaires) et aussi par les sites d'informations gouvernementaux comme Géorisque.

-**Identifier la dimension actorielle entre privé et public** : par les logos, les acteurs de ces outils de sensibilisation : la Préfecture de la Zone de Défense Antilles, Météo-France, l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG), aujourd'hui Université des Antilles, celle de la Guyane (UG) l'ayant quittée en 2014. → **les candidats verront surtout le logo de Météo France et le drapeau indiquant un acteur public et pourront supposer qu'il y a aussi un acteur plus local associatif.**

L'analyse du sujet :

Contextualiser l'analyse, mettre en regard des dynamiques générales :

- De profonds changements climatiques liés aux activités humaines
- Les manifestations d'une multiplication des risques

- Le rôle des différents acteurs face à la prévention des risques
- La nécessité de la transition

Présenter synthétiquement les 2 documents : donner à voir les axes de croisement à travers la problématisation :

- Changements climatiques et aléas en hausse ;
- Changements climatiques et préventions, donc culture du risque
- Nécessité de la transition pour limiter l'accélération de ces changements globaux et nécessité d'envisager un développement durable.

Notions centrales à définir en introduction en vue de la problématisation :

- Changements climatiques
- Risques, aléas, vulnérabilité
- Hiérarchisation des territoires face à ces risques

Notions centrales pour le traitement du sujet :

- Changements globaux
- Anthropocène
- Transition et développement durable

Les éléments suivants feront l'objet de valorisation :

-La proposition de productions graphiques valorisant le raisonnement géographique ;

-La mobilisation à bon escient de références scientifiques précises démontrant une bonne connaissance et compréhension des travaux actuels des géographes.

Certains écueils seront en revanche à sanctionner :

-La simple description des documents sans croisement ;

-Le traitement successif de chacun des documents ;

-La paraphrase des documents ;

-Le glissement vers la composition sur le sujet en mobilisant les documents en guise de simples illustrations ;

-L'absence de problématisation ;

-L'absence de raisonnement géographique mobilisant des échelles, des notions et des connaissances adaptées au sujet.

3- Proposition de problématique et de plan :

Problématisation

Le réchauffement climatique est incontestable et a déjà des effets en France qui se manifestent par des catastrophes plus nombreuses : il semble urgent de tenter de réduire ses effets.

L'étude des risques dans la recherche géographique tente de comprendre, d'anticiper et limiter les effets des aléas sur des vulnérabilités de plus en plus importantes du fait de la croissance démographique, de certains aménagements et du réchauffement climatique

La prise en compte de ces risques par une culture dans les sociétés, par une volonté de transition dans les choix d'aménagement et par le déploiement de mesures de préventions publiques et privées permet de limiter les dégâts matériels et humains sans pour autant atteindre le risque zéro.

Une proposition de plan qui n'est pas un modèle mais un exemple :

1/ Les changements globaux à l'origine d'une intensification des aléas climatiques...

A-Les mécanismes du changement climatique (doc 1) :

Partir du document 1 pour montrer comment les activités humaines et les GES ont un effet sur la hausse des températures, puis sur la pluviométrie en France à différentes échelles (débit d'étiage des cours d'eau comme la Garonne) et sur l'augmentation des aléas.

B-Vers une intensification des aléas climatiques (doc 1 et 2)

A partir des exemples du doc 1 et des affiches du doc 2, faire une typologie des aléas climatiques et leurs conséquences pour la population : sécheresse (doc 1), inondations (doc 1 et 2), tempêtes (doc 1 et 2) à différentes échelles.

2/ ...qui induisent une augmentation de la vulnérabilité des sociétés...

A-Un territoire français globalement exposé à de nombreux risques... (doc 1)

- Montrer comment la littoralisation et les densités des vallées fluviales exposent les habitants aux risques d'inondations.
- Montrer comment la sécheresse accentue la fissuration des constructions ou expose plus les villes au phénomène de hausse des températures.
- Montrer comment la baisse de l'enneigement a des conséquences pour les activités hivernales du tourisme de montagne.

B-... qui crée une inégale vulnérabilité des territoires et des sociétés (doc 1 et 2)

-Donner des exemples de vulnérabilités à différentes échelles : plus d'inondations au nord de la France métropolitaine, plus d'impacts sur les sols argileux, plus de risques de submersion sur les littoraux...

Mais des aménagements qui continuent à ne pas tenir compte des risques.

3/ ... et qui interrogent sur la capacité de prévention et de résilience des sociétés

A-Des politiques de prévention françaises qui se multiplient (doc 2)

- L'éducation auprès de plus jeunes (voir enfants sur l'affiche)
- Les acteurs publics avec des affiches de sensibilisation : le rôle des différents acteurs publics ou privés
- Le site Géorisque pour informer : accessible à tous ?
- Les associations pour apprendre les gestes en cas de catastrophes.

B-... mais dont l'efficacité peut sembler insuffisante, ce qui pose la question de la capacité de résilience des sociétés françaises (doc 1)

- Des constructions qui persistent sur des sites exposés.
- L'oubli des catastrophes sur plusieurs générations : une résilience à travailler.

-Une différenciation des sensibilisations selon les habitants et leur niveau de formation.

-Une fuite en avant par la compensation par l'assurance et non par la transition et le développement durable dans le choix de l'implantation des activités humaines.

On peut attendre une conclusion sur une prise en compte dans les choix d'aménagement du réchauffement climatique à toutes les échelles spatiales mais aussi de tous les acteurs, qui doivent prendre en compte ces changements pour mieux maîtriser la culture du risque et en faire un ciment des sociétés.

IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission

● Épreuve orale d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat et transmis au jury. Ce dossier n'est pas noté mais donne lieu à un sujet défini par le jury que le candidat devra traiter lors de l'oral (temps de préparation de 30 minutes).

◆ Composition du dossier de RAEP

Le dossier comporte **deux parties**.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation du numérique au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le jury invite le candidat, une fois la contextualisation réalisée, à développer plus particulièrement une séance de son choix (au sein de la séquence proposée) plutôt que les décrire toutes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle lui permettant d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre

des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. Cette authenticité est attestée par la signature du chef d'établissement accompagnée du tampon de celui-ci.

◆ **Présentation du dossier :**

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée : dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

◆ **Déroulement de l'épreuve**

- Durée de préparation de l'épreuve : 30 minutes.
- Durée totale de l'épreuve : 60 minutes maximum.
- Coefficient 1

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

Première partie

- Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum échange avec le jury : 20 minutes).

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie

- Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum ; entretien avec le jury : 20 minutes).

Elle consiste en un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Remarque importante : lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, ce qui est le cas pour l'histoire et géographie, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission

● Déroulement de l'épreuve.

L'épreuve permet « de reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et d'apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète » (arrêté du 11 février 2021, publié au JORF du 16 février 2021). Si le dossier en lui-même ne fait pas l'objet d'une évaluation, il doit être constitué avec le plus grand soin. Les candidats disposent de trente minutes de préparation pour aborder le sujet proposé par le jury en vue de la deuxième partie de l'oral (voir ci-après des exemples de sujets,). L'épreuve se décompose en deux moments, comme rappelé de manière détaillée ci-dessus :

- une présentation par le candidat du dossier de RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) d'une durée maximale de 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échange avec le jury. Ce dossier est constitué par le candidat selon le texte de l'arrêté du 11 février 2021.
- une réponse organisée au sujet soumis par le jury, d'une durée maximale de 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échange.

● Quelques points de vigilance

Le jury insiste à nouveau sur la nécessité d'une bonne connaissance des programmes du secondaire en histoire-géographie. Ces programmes doivent également guider la rédaction d'une partie du dossier de RAEP. Ils doivent pouvoir être mobilisés par les candidats de manière pertinente au moment de l'oral et pendant les moments d'échange avec le jury.

Le jury du concours attire l'attention des candidats sur un certain nombre de points de vigilance. Les programmes des cycles 3 et 4 depuis la rentrée 2020 comportent des modifications visant à renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable – BOEN numéro 31 du 30 juillet 2020. En géographie, l'accent est mis sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Il est également indispensable que les candidats connaissent les adaptations des programmes d'enseignement d'histoire géographie dans les départements et régions d'outre-mer – BOEN numéro 11 du 16/03/2017 et BOEN numéro 30 du 23 juillet 2020.

Le jury est très attentif à la maîtrise des notions et des repères élémentaires de nos disciplines.

L'oral permet de vérifier si des candidats cumulant plusieurs années d'expérience professionnelle sont capables de décliner des objectifs d'apprentissage, une problématisation et d'indiquer précisément les compétences et les sous-compétences mises en œuvre. Pendant l'oral, une majorité de candidats montre des faiblesses persistantes : les candidats ont des difficultés à extraire de leur parcours des compétences significatives de leur professionnalité. Le jury attend une mise en exergue des éléments significatifs de leur parcours et de leur expérience en classe, plutôt que de rester dans une forme de « paraphrase » de leur dossier.

De même, il apparaît que les candidats sont en mesure de nommer la compétence mais ne sont pas toujours capables de montrer comment, avec des élèves, ils peuvent approfondir leur approche didactique en alignant les connaissances mobilisées, les objectifs d'apprentissages et leur problématisation avec une déclinaison très fine des sous-compétences. Un travail didactique rigoureux mené tout au long de l'année dans les préparations des séquences/séances mais aussi en classe, complété par des échanges avec des collègues d'autres niveaux et les formateurs académiques, fait partie de la préparation au concours interne. Une approche de la mise en œuvre des programmes de collège et de lycée par les candidats fait partie du bagage didactique indispensable. Ceux-ci doivent s'approprier les compétences, les capacités, les découpages chronologiques et spatiaux mais aussi les grandes problématiques structurantes des programmes de l'enseignement secondaire.

● Remarques et conseils

Présentation du dossier de RAEP

Le jury recommande aux futurs candidats d'élaborer leur dossier au plus tôt dans l'année de préparation, sans attendre les résultats de l'admissibilité puis de s'en munir le jour de la passation de l'entretien. Ce dossier est une réalisation personnelle du candidat et non une production contenant des passages dont il ne serait pas l'auteur et dont il ne citerait pas les références. Le jury a pu déceler lors des échanges un manque d'appropriation d'informations scientifiques, didactiques et pédagogiques présentes dans le dossier et mises en avant comme le produit d'une réflexion personnelle.

En outre, durant les 10 minutes de présentation du dossier de RAEP, le candidat doit être attentif à faire émerger de ses expériences des compétences transférables dans l'exercice du métier d'enseignant. Il doit être vigilant afin d'éviter absolument de faire un exposé redondant par rapport aux différentes parties du Raep. Le jury tient ainsi à rappeler que

le candidat doit prendre soin de ne pas faire un récit linéaire, sans recul, de la première partie du dossier. Il doit plutôt convaincre le jury de sa capacité à s'engager dans une posture professionnelle et réflexive en prenant du recul par rapport à son écrit. Ainsi, certains candidats évoquent en détail leur cursus d'études sans faire le lien avec le Référentiel de Compétences des Métiers du Professorat et de l'Éducation (BOEN du 25 juillet 2013). Par exemple, devant le jury, une expérience d'animation ne peut être simplement évoquée pour elle-même mais au contraire pour valoriser des compétences transférables en situation d'enseignement. Il en va de même pour toutes les autres expériences professionnelles des candidats.

La présentation de la réalisation pédagogique ne doit pas être l'occasion d'un exposé scientifique découplé de la mise en œuvre en classe. Le jury conseille aux candidats de bien veiller à s'appuyer sur le travail réel dans les classes afin de présenter des exemples vécus avec les élèves et de valoriser une réflexion issue de ces expériences. Il est important, en particulier, que le candidat soit en mesure d'expliquer au jury l'articulation des activités proposées aux élèves et des modalités d'évaluation. Il doit également être en capacité d'explicitier par des exemples ou situations concrètes les démarches professionnelles qu'il déclare mener et surtout pourquoi il les a précisément choisies. Le jury n'attend pas une liste des dispositifs pédagogiques existants, mais une réelle compréhension du contenu de ces dispositifs et une justification des choix réalisés. Les annexes au dossier, quand elles sont présentes, peuvent être utilement employées au cours de l'exposé afin d'étayer la démonstration. Cependant le jury attire l'attention des candidats sur leur nombre qui doit être limité et relevant d'un choix pertinent.

Seconde partie de l'oral : réponse au sujet

Le sujet étant toujours formulé de manière interrogative, le jury insiste sur la nécessité d'une analyse rigoureuse de son intitulé afin d'éviter les développements sans fondement. L'exposé gagnera à être structuré autour d'un plan clairement annoncé par le candidat au début de sa prise de parole ; à faire référence aux textes réglementaires comme aux ressources scientifiques usuelles des enseignants d'histoire et de géographie ; à être encadré par une introduction et une conclusion pertinentes.

Le propos doit rester dans la mesure du possible là encore au plus près de l'expérience professionnelle du candidat, qui pourra faire des références à ses expériences passées, aux dispositifs et projets éducatifs qu'il connaît ainsi qu'aux partenaires sollicités. Il doit assurément démontrer ses qualités réflexives, notamment concernant ses choix pédagogiques et la mobilisation d'un raisonnement spécifique lié à nos disciplines, parfois absentes de certaines prestations. La maîtrise de savoirs et de savoir-faire, la capacité à mobiliser et définir les concepts-clé des programmes comme des outils de construction des leçons a fait défaut aux candidats.

Les moments d'échange avec le jury

Au cours de ces deux fois vingt minutes, la capacité des candidats à prendre en compte les attentes du jury et à proposer des réponses concises et précises est fortement appréciée. Les questions du jury sont l'occasion de préciser certains points de l'exposé et d'élargir les perspectives scientifiques et pédagogiques. Pendant ces temps d'échange, les candidats doivent rester pleinement investis, concentrés et ouverts aux échanges. Lors de cette session, le jury a pu noter une amélioration des prestations orales, notamment dans la posture (la voix, l'engagement, la capacité à incarner l'exercice), grâce notamment à l'attention portée aux remarques faites dans le précédent rapport. Le jury a particulièrement apprécié la prestation des candidats qui se sont montrés capables d'entrer dans un dialogue constructif, réflexif sur leurs séquences, justifiant et argumentant leurs choix pédagogiques de façon précise (sur le choix des documents, leur utilisation, les exercices choisis), montrant aussi la connaissance personnelle qu'ils ont acquise du terrain. La bonne connaissance des adaptations des programmes d'histoire-géographie à Mayotte par une majorité des candidats a été également appréciée. Les candidats se sont montrés plus au fait de l'existence de programmes adaptés inscrivant le territoire local et son environnement géographique au cœur des enseignements d'histoire, de géographie, d'EMC. (Voir *Bulletins officiels* n° 11 du 16-03-2017, n°30 du 27-7-2020 et n°30 du 29-7-2021, toujours d'actualité).

Cependant le jury déplore la fragilité des connaissances scientifiques de nombreux candidats qui ne sont pas en mesure de mobiliser facilement des définitions de notions centrales (ZEE, puissance, puissance maritime, valeurs et principes, transition, laïcité...), et encore moins des auteurs incontournables tant en histoire qu'en géographie.

Le jury tient cependant à saluer les progrès accomplis et encourage les futurs candidats à poursuivre leur préparation de l'épreuve orale afin de gagner encore en fluidité et en aisance. Il considère cependant que les avancées constatées en matière de connaissances disciplinaires, de compétences méthodologiques (notamment dans la mise en œuvre des démarches propres à l'histoire et à la géographie adaptées aux différentes étapes de l'enseignement) ainsi que dans

l'appropriation des références scientifiques, constituent des éléments encore lacunaires qu'il convient de consolider et de développer.

● **Exemples de sujets donnés lors de la session 2025**

- Comment traiteriez-vous « La IIIème République » en classe de Première générale à Mayotte ?
- Comment traiteriez-vous « La France une puissance maritime » en classe de Terminale à Mayotte ?
- Comment traiteriez-vous « Un espace à forte(s) contrainte(s) naturelle (s) » en classe de 6ème à Mayotte ?
- Comment traiteriez-vous « La difficile entrée dans l'âge démocratique à partir de l'expérience de la IIème République » en classe de Première à Mayotte ?